



Entente Athlétique Le Creusot
FICHE D'ADHESION – SAISON 2022-2023



Licence N° : _____

Nouvelle Licence

Renouvellement

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Nationalité :

Sexe :

Adresse complète :

Code Postal :

Ville :

N° Téléphone :

Adresse Mail (OBLIGATOIRE) :

Pour les athlètes mineurs

N° Téléphone du père (portable) :

Email du père :

N° Téléphone du mère (portable) :

Email du mère :

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

LICENCE

- Athlé Compétition (130€) Athlé Running-Trail (120€) Athlé Santé / Marche Nordique (100€)
 Athlé Encadrement (100€) Athlé Découverte (125€)

Mutation

N° Licence

Nom ancien club

Catégorie : Baby Athlé Eveil Athlé Poussin Benjamin Minime Cadet Junior
 Espoir Senior Master

A partir de cadet(te) : Merci de préciser votre groupe d'entraînement ou votre spécialité :



Certificat Médical (moins de 6 mois) : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, et Athlé Running : certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

- Pour les licences Athlé Santé : certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence. - Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

- Pour la prise d'une 1^{ière} licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parental rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le Code du Sport, de présenter un certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs : Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, le soussigné autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Assurances : Le Club a souscrit une assurance Responsabilité Civile dans le cadre du contrat souscrit par la FFA. Les licenciés sont assurés individuellement par le Club par le même contrat couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme. (Informations et garanties consultables sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) : le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche. Ces informations sont destinées à la FFA et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Signature du licencié (Mineur : Nom, Prénom et signature du ou des parents)		Fait le : A :
--	--	----------------------

RESERVE AU CLUB

N° de licence : Catégorie :
Date du certificat médical :
Mode de paiement :

- Chèque : euros
- Espèces :euros
- Chèque-vacances :euros
- Autres : euros

